



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Chers parents,

Vous avez fait le choix du groupe scolaire Blanche de Castille pour assurer à vos enfants une scolarité en harmonie avec votre éducation familiale. Blanche de Castille est un établissement catholique dans lequel l'instruction religieuse est traditionnelle et les programmes scolaires classiques. Comme à la maison, la vie ne peut s'organiser sans règle. Dans une école accueillant de nombreux élèves, il est impossible de vivre sans règlement ni ordre. Nous vous demandons donc de signer ce règlement et de nous aider à le faire respecter pour le bien de chacun.

La Direction.

Saint Dominique Savio :

« *Don Bosco, aidez-moi à devenir un saint !* »

Don Bosco :

« *Je veux t'offrir la formule de la sainteté. Fais bien attention.*

Primo : la joie. Ce qui te trouble et t'enlève la paix ne vient pas du Seigneur.

Secundo : les études et la piété. Attention en classe, application dans le travail et la prière.
Tout cela par amour du Seigneur.

Tertio : Fais du bien aux autres. Aide toujours tes camarades, même si cela te coûte des sacrifices. La sainteté, c'est cela.

Avec la Vierge Marie, demeure dans la joie de l'Esprit Saint et va vers les autres ».

1) PONCTUALITE - ENTREE ET SORTIE DES LOCAUX

- Horaires

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 08h25 à 12h00 et de 13h25 à 16h30.

- Entrée dans les locaux

Accueil des élèves le matin et l'après-midi, l'accès se faisant par le portail noir qui donne sur le parking :

- Les élèves de PS MS sont accueillis par leur enseignante de 08h15 à 08h25 et de 13h15 à 13h25 dans le hall d'entrée du bâtiment principal côté parking.
- Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 sont accueillis dans la cour de récréation de 08h15 à 08h25 et de 13h15 à 13h25, heures auxquelles ils rentreront en classe sous la responsabilité de leur professeur respectif.

- Sortie des locaux

- Les écoliers ne déjeunant pas au sein de l'établissement le quittent à 12h00 précises sous la responsabilité de leur parent, qu'ils retrouvent au portail de la cour Saint Jean Bosco, accompagné d'un professeur, et après que celui-ci leur en a donné l'autorisation.
- Les parents ne sont pas autorisés à rentrer avec leurs enfants dans les locaux (à l'exception des parents de PS MS qui ont accès au hall d'entrée).
- Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants desquels ils ont la responsabilité sitôt qu'ils leur ont été remis par leur professeur. Aussi, l'établissement se décharge de la responsabilité de tout accident qui surviendrait sur le parking après la sortie scolaire.
- Le stationnement des véhicules se fait uniquement sur le parking goudronné prévu à cet effet.

2) ASSIDUITE – SANTE

Toute absence d'élève doit être justifiée.

Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début d'année scolaire) doivent être respectées. **Les élèves ne sont donc pas autorisés à prendre des congés en dehors de ces dates.**

De même, **tous les rendez-vous médicaux ou autres sont à prendre en dehors des horaires scolaires.** Seules certaines rééducations pourront se faire sur le temps scolaire en accord la direction.

- Absences imprévues

Toute absence doit être signalée obligatoirement à la Direction le jour même avant 08h00 en précisant le motif, par mail à directeur@blanchedecastille-lemans.fr et peut être doublé d'un appel au 02 53 35 84 18.

- Absences prévues

Toute demande d'absence pour raisons exceptionnelles et sérieuses sera présentée par écrit à la Direction au moins 48 heures à l'avance, qui en informera le professeur. Toute absence dépassant une semaine sera obligatoirement justifiée par un certificat médical.

Les maladies infantiles ou la présence de poux doivent être signalées. Les enfants atteints de maladies contagieuses, même bénignes, ne seront pas acceptés à l'école. De même, en cas d'épidémie, il est demandé de garder à la maison toute la fratrie pendant la période d'incubation.

3) RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

• Tenue

Les élèves portent leur uniforme qui doit être complet et propre tout au long de la semaine. Les uniformes déchirés ou troués seront immédiatement réparés ou remplacés. La totalité des effets vestimentaires est marquée au nom de l'élève. Selon les indications du professeur, les élèves de la maternelle seront pourvus de pantoufles et/ou de bottes. Les tennis, baskets et chaussures de toile sont interdites.

La coupe de cheveux doit être courte, dégagée et structurée pour les garçons, les cheveux doivent être attachés pour les filles, avec le visage dégagé. Le maquillage et le vernis à ongle sont strictement interdits.

• Ordre

L'ordre et le calme sont de règle dans les locaux de l'école. Le silence est demandé dans les couloirs. A la fin de la récréation, les élèves se rangent en silence et gardent le silence jusqu'à l'entrée en classe.

• Politesse et langage

Les élèves vouvoient les adultes et doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Un vocabulaire grossier et/ou une attitude irrespectueuse peuvent être sanctionnés par une retenue.

4) ORDRE ET RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL – JEUX

• Ordre et respect du matériel

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous. Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à toutes les personnes qui travaillent à l'école, élèves, enseignants, personnel éducatif, bénévoles. Les papiers et autres détritus seront jetés dans les corbeilles.

Le dernier sorti d'une pièce (classe, sanitaires ...) veillera à laisser la pièce en ordre, à fermer la porte et à éteindre la lumière. Chacun respectera les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs, coups de poings incendie ...).

Les objets trouvés seront remis à la Direction. A l'issue de chaque année scolaire, les vêtements et objets non marqués et non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.

• Jeux

Les gadgets échangés, les jeux violents, jeux dangereux (canifs, billes d'acier...), chewing-gums, jeux électroniques, téléphones portables, rollers, planches à roulettes et trottinettes sont interdites. A partir du CP, il est demandé aux enfants de ne plus apporter de jouets ou de peluches en classe.

Les élèves ne sont pas autorisés à introduire au sein de l'établissement des livres et manuels sans y avoir été invités par leur professeur. Ils ne doivent pas être en possession de liquides.

5) DEJEUNERS – PANIERS REPAS

L'école ne dispose pas de service de restauration mais les enfants ont la possibilité d'apporter un panier-repas et de déjeuner sur place. Le repas débute et s'achève par un temps de prière. A la fin du repas, les élèves participent au nettoyage et à la remise en ordre de leur salle.

En début de chaque trimestre, les familles sont invitées à préciser les jours de repas à l'école. Lors du repas, les règles de calme et de politesse sont les mêmes qu'en classe. Les élèves prennent leur repas proprement. Ils disposent en maternelle de bavoirs en tissu, au primaire de serviettes de table.

6) SUIVI DU TRAVAIL SCOLAIRE

Une réunion d'information des parents est proposée au début de chaque année. A cette occasion, après une présentation générale de l'école par le Directeur et par l'aumônier, les parents sont informés des programmes et méthodes employés par les professeurs en classes.

Le travail du soir nécessite un suivi quotidien des parents.

Les cahiers du jour sont remis aux parents chaque vendredi et sont à rapporter signés le lundi matin, ainsi que les cahiers de contrôle le cas échéant. Il est conseillé de revoir brièvement les exercices mal compris, ainsi que leur correction.

Toutes les notes font l'objet de relevés réguliers toutes les six semaines. Un bulletin trimestriel est adressé aux familles en décembre, mars et juin. En Petite et Moyenne Section de Maternelle, un bulletin d'évaluation est remis aux familles à la fin de chaque trimestre.

7) ETUDE DU SOIR

Une étude surveillée est proposée aux élèves (CP au CM2 inclus) de 16h45 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

8) ENCOURAGEMENT ET SANCTIONS

C'est en travaillant sérieusement et dans le calme que les enfants parviendront à s'épanouir dans le cadre scolaire. Les enseignants ont à cœur de souligner les efforts des élèves et de les encourager à bon escient. Le non-respect (violence, désobéissance, insolence, tricherie, grossièreté, manque de travail, etc) des règles connues de tous au sein de l'école et lors des sorties scolaires fera l'objet d'une sanction, qui est progressive et proportionnelle à l'acte qui l'a motivée.

9) CONTACTS ET INFORMATIONS DES FAMILLES

Ils se font par le biais du cahier de liaison. Les familles peuvent solliciter un rendez-vous auprès du professeur. La direction reçoit les familles sur rendez-vous, pris par mail ou au 02 53 35 84 18, en lui stipulant son objet.

Maximes du bon écolier

OBEISSANCE

*J'obéis tout de suite.
Je respecte le silence.
Je lève le doigt avant de parler pour demander la parole.*

TRAVAIL

*Je suis attentif en classe.
Je travaille seul.
Mon travail à la maison est fait correctement.*

TENUE

*Je me tiens bien en classe.
Je marche posément dans les couloirs.*

ORDRE ET SOIN

*Je range mon casier.
Mes cahiers sont bien tenus.
J'ai toujours toutes mes affaires.
Je prends soin du matériel scolaire.*

RESPECT

*Je sais écouter et respecter les autres.
Je parle correctement.
Je suis bon camarade en récréation.
Je montre le bon exemple.
Je rends service.*

POLITESSE

*Je salue la maîtresse en arrivant et en partant.
Je me lève quand un adulte entre dans la classe.
Je frappe avant d'entrer dans une pièce.*

PIETE

*J'ai une tenue respectueuse pendant la prière.
J'arrive à l'heure à la messe.*